



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 JANVIER 2024

Le trente janvier deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
M. BRUNET André, M. BOUIREK Azddine, M. DI-UBALDO Vittorio,
Adjointes au Maire.

M. CARRERA Yohann, Mme SEPET Laura, M. CHMIELINSKI Jean,
M. PELLOUX Joël, M. LESOT Richard, M. DESCHAMPS Jean-Paul,
Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme FERBUS Carine a donné pouvoir à Mme SEPET Laura
Mme REIGNIER Sylvie a donné pouvoir à M. CARRERA Yohann
M. PANISSET Didier a donné pouvoir à M. DESCHAMPS Jean-Paul
Mme CURTIUS Anick a donné pouvoir à M. PRUD'HOMME Philippe

Le Conseil municipal a choisi Monsieur Azddine BOUIREK comme secrétaire de séance.

2024-01-04 FINANCES LOCALES – Subventions : Subvention pour la classe découverte 2024 à TAUVES (63) – classes CE2 – CM1 – CM2

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des activités extra-scolaires, les enseignants proposent des projets pédagogiques lors de classes découvertes. L'association du Sou des Ecoles aide à financer des projets proposés par les enseignants.

Pour l'année 2024, les enseignants souhaitent organiser une classe découverte à TAUVES dans le Puy de Dômes (Région ARA). Le séjour, d'une durée de 5 jours et 4 nuitées, est organisé à la maison d'accueil Saint-Joseph, du 8 au 12 avril 2024, pour les élèves des classes de CE2/CM1/CM2 (soit 43 élèves).

Le coût du voyage se décompose comme suit :

Dépenses	Coût total
Hébergement, nourriture	19 260.00 €
Transport	
Déplacement en cours de séjour	
Assurance et frais administratifs	
Indemnisation animateurs	
Frais éducatifs	
TOTAL	19 260.00 €

Pour ce séjour, le financement prévisionnel est le suivant :

- Mairie de Saint-Ferréol = 2 150.00 € soit 50 €/enfant
- Conseil Départemental = 2 150.00 € soit 50 €/enfant
- Participation Sou des Ecoles = 12 380.00 €
- Participation parents élèves = 2 580.00 €

Dans le cadre de ce projet de classe découverte, l'association du Sou des Ecoles et les enseignants sollicitent le Conseil municipal pour obtenir une subvention à hauteur de 50 € par enfant pour 43 élèves, soit 2 150 € pour la totalité du séjour (5 jours).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution de cette subvention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention, via l'association du Sou des Ecoles, pour la classe de découverte de TAUVES, à hauteur de 50 € par enfant, soit au total pour 43 élèves = 2 150.00 €.
- **DIT** que le montant de cette participation communale sera versé à l'association du Sou des Ecoles.

Nombre de votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance
Azddine BOUIREK



Pour extrait conforme,
Le 31 janvier 2024

Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME

